

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 SG 27 Subvention et convention à l'association Quartiers du Monde (20e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 5 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Quartiers du Monde, à Paris 20e.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Quartiers du Monde (19878, 2015_03709).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO